ARRÊTÉ n° 2024/09/1562

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction Générale

Objet : Délégation de fonctions à Madame Elisabeth MICHALSKI, 7ème adjointe déléguée aux affaires sociales, handicaps, logement, prévention et lutte contre les exclusions, insertion, échanges intergénérationnels, santé et la parentalité Abroge et remplace l'arrêté n°2020/07/1052 en date du 17 juillet 2020

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

VU la délibération n°2020/07/48 du Conseil Municipal du 5 juillet 2020 créant neuf postes d'adjoints au maire,

VU le procès verbal de l'élection du même jour,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les délégations,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté 2020/07/1052 du 17 juillet 2020 est abrogé ;

Article 2 : Madame Elisabeth Michalski, 7ème adjointe, est déléguée aux affaires sociales, handicaps, logement, prévention et lutte contre les exclusions, insertion, échanges intergénérationnels, santé et la parentalité ;

Article 3 : Madame Elisabeth Michalski remplacera le maire dans la plénitude de ses fonctions dans les domaines énumérés à l'article précédent ;

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le - 9 SEP. 2024

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT GARD

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le*....- 9 SEP. 2024...
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*...- 9 SEP. 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier